



## NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES, PROCHES ET RESIDENTS DE L'EPCAPA

A Dijon, le jeudi 09 juillet 2026

### **Objet : rappel des exigences de respect mutuel et de sécurité au sein de l'établissement**

Madame, Monsieur,

Le bien-être, la sécurité et la dignité des résidents accueillis au sein de l'EPCAPA constituent le cœur de la mission quotidienne de nos équipes. Pour garantir un accompagnement de qualité, la construction d'une alliance thérapeutique sereine et d'un lien de confiance entre les professionnels, les résidents et leurs proches est une condition indispensable.

La très grande majorité d'entre vous entretient des relations constructives, respectueuses et cordiales avec nos agents, et nous vous en remercions chaleureusement.

Cependant, face à la recrudescence récente de comportements inacceptables constatés envers les membres du personnel et l'institution, la Direction de l'EPCAPA, soutenue par les représentants du personnel et les membres du Conseil d'Administration, rappelle qu'**aucune forme de violence ne sera tolérée au sein de l'établissement.**

#### **1. Tolérance zéro pour les agressions et dérives comportementales**

Conformément aux lois de la République et aux règlements intérieurs de nos structures, il est strictement interdit de proférer ou de commettre à l'égard du personnel :

- **Des violences verbales ou physiques** : menaces, intimidations, cris, gestes agressifs ou bousculades.
- **Des outrages et des insultes** : propos dégradants, jugements de valeur ou comportements humiliants visant à entraver ou discréditer le travail des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions.
- **Des propos à caractère discriminatoire ou raciste** : qu'ils soient verbaux ou consignés par écrit.



- **Du harcèlement, y compris numérique** : campagnes de dénigrement, diffusion d'avis publics malveillants, d'informations tronquées ou d'attaques ciblées sur Internet et les réseaux sociaux à l'encontre de l'institution ou de ses agents.

Nos professionnels s'investissent chaque jour avec bienveillance. Ils ont droit, en retour, au respect absolu de leur intégrité physique et psychologique.

## **2. Procédures et risques encourus**

Tout manquement aux règles de respect élémentaire et toute rupture du lien de confiance exposeront immédiatement leurs auteurs à des mesures fermes et sans délai :

- **Sur le plan administratif** : Tout comportement d'une famille ou d'un résident rendant impossible la poursuite sereine et sécurisée des soins entraînera l'engagement d'une procédure d'urgence pouvant aller jusqu'à la **résiliation immédiate du contrat de séjour** du résident concerné pour rupture définitive de l'alliance thérapeutique et atteinte à l'ordre public hospitalier.
- **Sur le plan pénal** : L'EPCAPA applique systématiquement la **protection fonctionnelle** à l'ensemble de ses agents victimes d'agressions. **Dorénavant**, chaque incident donnera lieu à un **dépôt de plainte formel auprès des services de police**, assorti d'un **signalement écrit direct auprès de Monsieur le Procureur de la République** au titre de l'Article 40 du Code de Procédure Pénale.

### **Rappel de la loi (Article 433-5 du Code pénal) :**

L'outrage commis envers une personne chargée d'une mission de service public constitue un délit puni d'une peine allant jusqu'à **1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende**. Les peines sont lourdement aggravées en cas de violences physiques, de menaces caractérisées ou de propos à caractère raciste et discriminatoire.

Nous savons pouvoir compter sur votre civisme, votre responsabilité et votre collaboration active pour préserver la sérénité des lieux de vie des résidents et les conditions de travail de ceux qui les accompagnent.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.